



**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DE BUREAUX DE VOTE
ÉLECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES DES 15
ET 22 MARS 2026**

Livry-Gargan, le 3 mars 2026

N°2026 - 081

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral et notamment son article R. 43 ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 portant convocation des électeurs pour les élections des conseillers municipaux et communautaires ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°2026-0682 modifiant l'arrêté n° 2025-3477 du 26 août 2025 fixant la liste des bureaux de vote dans le département de la Seine-Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Dresse Les Maires-Adjointes, les conseillers municipaux, et les électeurs de la commune indiqués ci-dessous, sont désignés pour assurer les fonctions de Présidents de bureau de vote de la commune les 15 et 22 mars 2026 :

- 1^{er} bureau : Salle polyvalente – Jules Verne- Allée du Parc de la Mairie
Monsieur Pierre-Yves MARTIN suppléante Madame Corinne CARCREFF
- 2^{ème} bureau : Salle polyvalente – Jules Verne- Allée du Parc de la Mairie
Madame Marie-Madeleine COLLET
- 3^{ème} bureau : Salle polyvalente – Jules Verne- Allée du Parc de la Mairie
Monsieur Jean-Claude LAFARGUE
- 4^{ème} bureau : École Maternelle Jacob (Restaurant Scolaire) – 15, rue Camille Nicolas
Monsieur Gérard ATTARD
- 5^{ème} bureau : École Maternelle Jacob (Restaurant Scolaire) – 15, rue Camille Nicolas
Monsieur Serge BEREZIN
- 6^{ème} bureau : École Élémentaire Jacob (Restaurant Scolaire) – 7/9, rue Camille Nicolas
Madame Annick MONIER
- 7^{ème} bureau : École Élémentaire Jacob (Restaurant Scolaire) – 7/9, rue Camille Nicolas
Monsieur Olivier MARKARIAN
- 8^{ème} bureau : Salle Polyvalente Benoît Malon Élémentaire – 54, Avenue Benoît Malon
Madame Kaïssa BOUDJEMAÏ
- 9^{ème} bureau : Restaurant Scolaire Benoît Malon – 54, Avenue Benoît Malon
Monsieur Christophe CRALIS

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

- 10^{ème} bureau : Restaurant Scolaire Benoît Malon – 54, Avenue Benoît Malon
Monsieur Serge MANTEL
- 11^{ème} bureau : Centre de loisirs Bayard – 79, Allée Bayard
Monsieur Yacine KOUCEM
- 12^{ème} bureau : Centre de loisirs Bayard – 79, Allée Bayard
Madame Hélène MOULINAT-KERGOAT
- 13^{ème} bureau : Restaurant Scolaire Bayard - 76, Allée Bayard
Madame Lucie LE COZ
- 14^{ème} bureau : Restaurant Scolaire Bayard - 76, Allée Bayard
Madame Catherine MAUROBET
- 15^{ème} bureau : Gymnase Danton – 12, Allée Danton
Madame Marine FOURNIER
- 16^{ème} bureau : Gymnase Danton – 12, Allée Danton
Monsieur Olivier MICONNET
- 17^{ème} bureau : École Élémentaire Florence Arthaud (Restaurant Scolaire) – 22, Boulevard Gutenberg
Monsieur Clément CHASSAIN
- 18^{ème} bureau : École Maternelle Florence Arthaud (Restaurant Scolaire) – 22, Boulevard Gutenberg
Madame Dounia MAKHLOUF
- 19^{ème} bureau : Restaurant Scolaire Edith Piaf - 87, Boulevard Jean Jaurès
Monsieur Salem AIDOU DI
- 20^{ème} bureau : Restaurant Scolaire Edith Piaf - 87, Boulevard Jean Jaurès
Madame Marie-Catherine HERRMANN
- 21^{ème} bureau : Restaurant Scolaire Jean Jaurès I - 80, Boulevard Jean Jaurès
Madame Roselyne BORDES suppléant Monsieur Philippe ARNAUD
- 22^{ème} bureau : Restaurant Scolaire Jean Jaurès I - 80, Boulevard Jean Jaurès
Monsieur Donni MILOTI
- 23^{ème} bureau : École Maternelle Jacob – 15, rue Camille Nicolas
Madame Sara DJABALI
- 24^{ème} bureau : Salle Polyvalente Joséphine Baker – 54, Avenue Benoît Malon
Monsieur Pierre-Olivier LEROUX
- 25^{ème} bureau : Gymnase Jean de la Fontaine – 4, Avenue Lucie Aubrac
Monsieur Henri CARRATALA
- 26^{ème} bureau : Gymnase Jean de la Fontaine – 4, Avenue Lucie Aubrac
Monsieur Kheireddine AOUATI

Bureau centralisateur du canton : Salle polyvalente Jules Verne – Allée du Parc de la Mairie

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Madame la Directrice Générale des services ;
- À l'ensemble des Présidents des bureaux de vote mentionnés à l'article 1 du présent arrêté.

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental